

Le *journal*

DE SAINT-DENIS-LÈS-BOURG

PAS D'AUGMENTATION
DE LA FISCALITÉ
COMMUNALE



Numéro #123

Mai 2024

SOMMAIRE

04



VITE LU

06



SOCIAL & JEUNESSE

Deux centenaires à l'honneur, PEL, CME & CMJ

07



DOSSIER

Budget et finances

10



ENVIRONNEMENT

Gravière, haies bocagères, Vallon de la Viole

12



CADRE DE VIE

Préserveons notre cadre de vie : respectons les règles !

13



TRAVAUX

ADIL, parvis de la mairie

14



PLU & SCOT

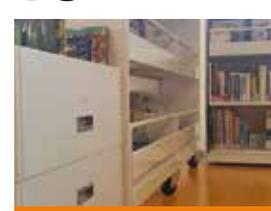
16



VIE LOCALE & ASSO.

Manifestations de l'été

18



MÉDIATHÈQUE

Nouvel aménagement, coups de coeur

Le journal

Journal d'information municipale édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg, consultable sur le site de la commune www.stdenislesbourg.fr



Directrice de la publication : Lydie Chaudet

Rédaction & Mise en page : Expression, par Paroles de Plume - Gwenaëlle Le Goff Viard

Impression : Imprimerie Comimpress - Tirage : 2900 ex.

Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis-lès-Bourg, associations, photos libres de droits Adobe Stock, Freepik

IMPRIM'VERT®

Ce bulletin est imprimé sur du papier recyclé certifié 100% PEFC. Papier issu de forêts gérées durablement



ÉDITORIAL

“

Le 9 juin prochain se tiendront les élections européennes.

Pour beaucoup d'entre nous, les objectifs de la commission de rendre l'Europe plus compétitive, plus verte, plus résiliente, plus connectée ou encore plus sociale et inclusive restent peu connus et pas de nature à « rapprocher l'institution de ses citoyens » : leader, feder, life, ces noms ne vous disent sûrement rien. Ils constituent pourtant le socle de base des aides de l'Europe pour nos territoires. Leur gestion est déléguée à la Région et se discute à l'échelle de l'agglomération. Leur mécanisme est loin d'être simple et peu visible. Elles sont pourtant essentielles dans de nombreux domaines tels que le soutien à notre agriculture, l'accompagnement au développement économique et à l'innovation de nos entreprises, l'incitation au verdissement des actions publiques (comme l'électrification de la flotte des bus de l'agglomération ou le soutien aux économies d'énergie des logements...), le soutien à notre label touristique « la belle rencontre », les subventions à de nombreux événements culturels en milieu rural ou encore le financement des points info-emploi ou les échanges Erasmus dont bénéficient de nombreux jeunes. Cette liste ne constitue que quelques-unes des nombreuses



initiatives soutenues par l'Europe. Elles concrétisent pourtant le vœu de Robert Schuman, l'un des pères fondateurs de l'Europe qui prônait déjà en 1950 un projet de longue haleine : « L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ».

Lors sa dernière visite lors du marché européen en mai dernier, nous avons eu l'occasion d'échanger avec Martin Holschuh, maire de Schutterwald, notre commune jumelée allemande, sur les avancées et les limites de notre projet européen commun. Face aux difficultés économiques, sociales, politiques ou encore diplomatiques de ces dernières années, nous avons partagé avec réalisme et, à vrai dire, avec crainte, le constat qu'en France comme en Allemagne, la montée des tentations nationalistes de repli sur soi et de remise en cause de la légitimité, voire de la nécessité de nos institutions, est avérée.

Tous les deux, enfants de l'Europe, nous sommes convaincus que l'unité européenne, si dure à construire soit-elle, est notre seul avenir commun et sommes engagés, à notre niveau, d'y contribuer. À votre tour, vous pouvez être acteur de cette construction européenne en vous exprimant le 9 juin prochain.

Je compte sur vous !

GUILLAUME FAUVET, MAIRE

VITE LU



► RÉSERVATION DE SALLES EN LIGNE

Les habitants de la commune peuvent réserver une salle communale (3 lieux possibles) en créant un compte sur le site de la mairie : onglet « location de salles » ou rubrique « vos démarches/location de salles ». C'est simple et rapide.

► AVIS POPULATION



Nouveaux arrivants & déménagement au sein de la commune

Les nouveaux habitants sont invités à se faire connaître en mairie. Il leur sera remis des informations concernant la commune, ainsi que les dates des rencontres destinées aux nouveaux arrivants.

D'autre part, les personnes déménageant au sein même de la commune sont invitées à signaler leur changement d'adresse en mairie, aux fins de mise à jour de leurs informations administratives.

► CONTACT MAIRIE

Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg
Place de la mairie
01000 Saint-Denis-lès-Bourg
04 74 24 24 64 – mairie@stdenislesbourg.fr
www.stdenislesbourg.fr



Suivez-nous sur :
Commune-de-Saint-Denis-lès-Bourg



Retrouvez-nous sur :
www.saintdenislesbourg.fr



Rejoignez-nous sur :
CityAll



► ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections des parlementaires européens auront lieu dimanche 9 juin. Vous êtes invités à vous rendre à l'école primaire, entre 8 h et 18 h, pour voter. Les nouveaux électeurs auront reçu leur carte en amont. Si tel n'était pas le cas, pour les électeurs de la commune, il est possible de voter sur présentation uniquement de la carte d'identité.

Plus d'infos : <https://elections.europa.eu/fr>



► NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Afin de faciliter la distribution du courrier, mais également l'accès des secours, le cas échéant, merci de veiller à rendre votre numéro d'habitation, ainsi que les noms de tous les occupants, visibles depuis la rue, sur votre boîte aux lettres.

► COLLECTE DE SANG

L'Amicale des Donneurs de sang organise des collectes prochainement :

- 23 juillet à Saint-Rémy
- 20 août à Buellas
- 29 octobre à Saint-Rémy



► DIAGNOSTIC DE SANTÉ

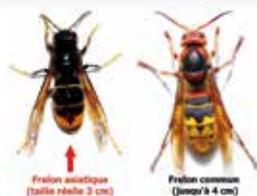
Dans l'Ain, comme dans la plupart des départements de France, un médecin généraliste qui accepte de recevoir de nouveaux patients et de devenir leur médecin traitant est devenu très rare. Dans les années à venir, combien de professionnels de santé auront choisi l'Ain pour exercer ? Le Département de l'Ain a fait de la démographie médicale un enjeu prioritaire.

Saint-Denis-lès-Bourg est investie sur ce dossier et met tout en oeuvre pour permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé sur la commune.

► RENCONTRES DE QUARTIER

Le 10 février dernier, la commission Implication citoyenne a organisé sa 8^e rencontre de quartier dans une partie du centre village et de l'avenue de Trévoux. Monsieur le Maire et 18 élus sont allés à votre rencontre pour vous donner la parole et vous transmettre des informations communales. Merci pour votre accueil et la richesse de nos échanges. Un compte rendu vous a été transmis.

Les prochaines rencontres auront lieu au quartier des Cadalles (1^{er} juin), quartier de l'avenue de Trévoux/centre Viole (octobre).



► FRELON ASIATIQUE

En raison d'une recrudescence de nids de frelons asiatiques sur le territoire, le Département a fourni 33 « red traps » (pièges à frelons) à la commune. Ces pièges sont sans danger pour les abeilles et autres insectes locaux. En partenariat avec le GDS 01 (Groupement de défense sanitaire), Jean-Luc Bernard est le référent de la commune dans la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques. Il est chargé d'installer ces « red traps » à moins de 100 mètres des nids tardifs, qui n'auraient pas été détruits entre fin octobre et début mars, et ce, jusqu'au 15 mai. Pour attirer les frelons, il utilise un mélange de bière, vin blanc et sirop de cassis. Après avoir passé l'hiver au chaud, dès le retour des beaux jours, la reine confectionne son premier petit nid (de la taille d'une orange) et va pondre ses six premières ouvrières qui partiront en quête de nourriture. Ensuite, le frelon va déménager dans un nid secondaire qui peut atteindre 1 mètre de diamètre en haut des arbres (environ 15 mètres) et ne faire que pondre. Pour plus d'informations ou si vous remarquez la présence d'un nid, contactez la mairie.

> ZOOM <

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES TIGRES

Entre fin mars et début avril, 4 jeunes en service civique, encadrés par des élus, ont tenu des stands et se sont rendus à domicile afin d'effectuer, gratuitement, des diagnostics sur les bons gestes à adopter pour limiter la propagation des moustiques tigres. Vous avez été 95 à venir nous rencontrer sur les stands et 75 à nous ouvrir vos portes. Merci pour votre accueil chaleureux. Ces 4 jeunes en service civique ont également sensibilisé les jeunes des CME et CMJ au travers d'un jeu pédagogique et ludique.

La Commission implication citoyenne vous rappelle qu'une réunion publique aura lieu samedi 8 juin prochain, de 9 h à 12 h, à la ferme du Pôle avec Monsieur Plé, spécialiste Rhône Alpes de la démoustication.



POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur notre site

internet : stdenislesbourg.fr

ACTION SOCIALE & ENFANCE JEUNESSE

► LE CCAS HONORE DEUX CENTENAIRES

Marcelle Escoffier et Marius Charnay, tous deux nés en janvier 1924, ont reçu en début d'année la visite de Monsieur le Maire, accompagné de membres du CCAS et des jeunes des CME et CMJ.

Tradition oblige, les jeunes élus ont offert bouquet de fleurs, livre d'histoire de Saint-Denis, miel de la Viole, avant que nos 2 héros soufflent facilement les bougies des succulents gâteaux accompagnés de quelques bulles. Très élégante, Marcelle, originaire de Priay, a travaillé dans des écoles. Elle s'est rapprochée de son fils, qui habite la commune, et réside à la MARPA.

Son secret de longévité : elle n'a jamais bu une goutte d'alcool.

Marius fut proviseur du lycée Lalande et a enseigné les

mathématiques. Véritable « encyclopédie », il pouvait raconter sa vie pendant des heures et dans les moindres détails. Sa grande fierté fut la création de l'association des Amis de la chapelle des Jésuites.

Marius nous a malheureusement quittés en avril dernier.



> ZOOM <

Projet éducatif local : premiers pas vers l'école



Cette action mise en place à l'école maternelle des Vavres vise à permettre une meilleure intégration des enfants à l'école maternelle, l'année avant la première scolarisation, notamment pour ceux qui n'ont pas ou peu d'expérience de la vie en collectivité.

Une dizaine d'enfants avec leurs parents sont accueillis à l'école maternelle des Vavres sur plusieurs ateliers menés par la responsable de la médiathèque. Sont partenaires : le centre social « Terres en couleur », la halte-garderie

« Terres des fleurs », la protection maternelle infantile (PMI), l'école et la municipalité. Ces rencontres, sous forme de jeux et lectures, de visites des locaux, permettent une première approche et facilitent la scolarisation pour les enfants et leurs parents.

Cette année, les ateliers ont lieu en février, mars, avril et mai. Le prochain sera en juin. Le succès de cette action mise en place en 2022 et l'implication de tous les partenaires sont à souligner.

► DU CÔTÉ DES CME & CMJ



1



2

1

Ramassage de printemps : 50 kg de déchets ont été récupérés.

2

Belle réussite de la collecte pour la Banque alimentaire, avec 63 kg de nourriture récoltés.

BUDGET 2025

► UN BUDGET TOUJOURS MAÎTRISÉ

Cette année encore, la gestion rigoureuse et prudente du budget de la commune a permis de le maintenir à l'équilibre et lui confère ainsi toujours des marges de manœuvre.

La municipalité appréhendait le choc de l'inflation avec, notamment, la hausse significative des coûts de l'énergie. La bonne nouvelle pour 2024 est qu'il ne sera pas nécessaire de toucher à la fiscalité. Les nombreuses aides allouées et les dispositifs mis en place ont permis une réelle réduction des dépenses en ce sens. De plus, les dotations de l'État ont légèrement augmenté au regard de la réévaluation de la taille de la population. La municipalité a donc fait un choix fort pour contribuer à soulager le budget des ménages.

Ainsi, ces recettes exceptionnelles permettent à la commune de bénéficier d'une épargne de gestion élevée (1,6 million d'euros cette année/1,2 million d'euros en 2023).

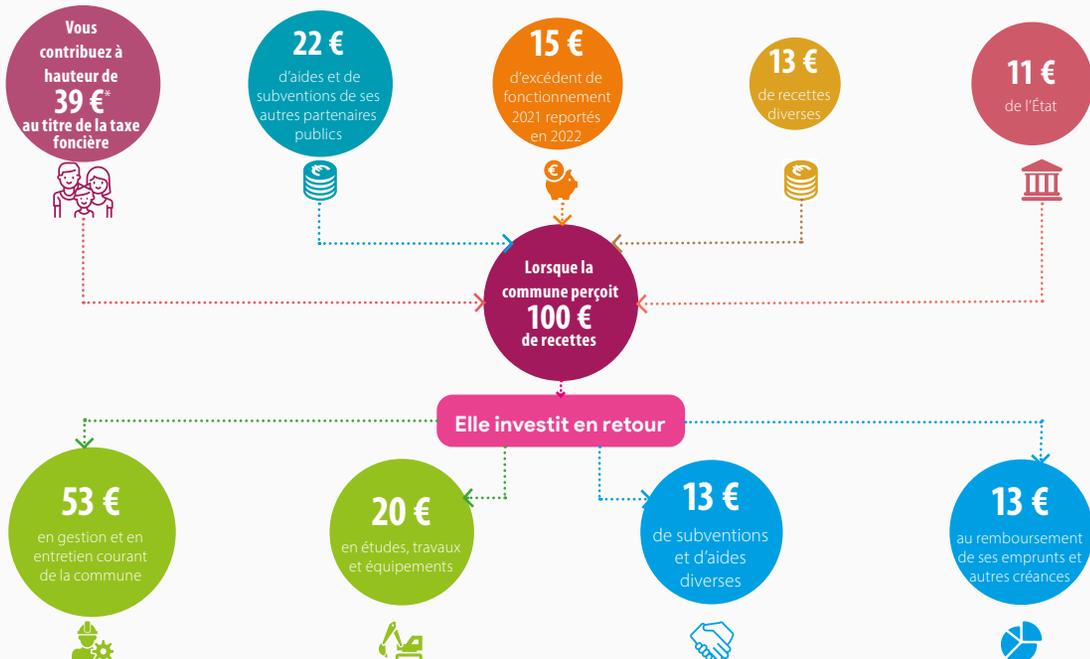
Que ce soit durant ce mandat ou le précédent, les élus et les

services ont travaillé ensemble de manière engagée pour que les dépenses soient justes et raisonnables.

Un autre choix fort porté par les élus a été la revalorisation des salaires des agents ainsi que des aides sociales. L'objectif étant de maintenir l'attractivité du territoire et de garantir une haute qualité de service, il était donc primordial d'investir dans les personnes et les compétences. Néanmoins, certains postes étant vacants, cela permet un allègement des dépenses en attendant qu'ils soient pourvus.

Le soutien aux grosses associations telles que Pôle Pyramide et Bout'chou a également été revalorisé.

Quelle est votre contribution au budget de la commune en 2024 ?



* Impôts fonciers payés par un foyer de Saint-Denis-lès-Bourg

BUDGET 2025

► ZOOM SUR LA TAXE FONCIÈRE

Cette année encore, la commune a fait le choix de ne toujours pas augmenter le taux d'imposition.

La taxe foncière est un impôt foncier auquel sont assujettis les propriétaires de biens immobiliers. Elle fait partie des impôts locaux dont le produit vise à alimenter le budget des collectivités locales. Elle est à payer une fois par an et dépend d'un taux d'imposition voté par les collectivités : l'État et la commune.

En 2024, l'État a réévalué son taux à la hausse, en raison de l'inflation. Ainsi, la prochaine taxe foncière connaîtra malgré tout une augmentation...

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'ensemble des informations relatives au budget sur :

www.stdenislesbourg.fr/445-budget.html

► BUDGET GÉNÉRAL SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

Budget général section investissement 2023



*2 500 000 € provisionnés pour la salle des fêtes

Budget général section investissement 2024



* 2 306 000 € dédiés à la salle des fêtes

► BUDGET GÉNÉRAL SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Budget général section fonctionnement 2023



Budget général section fonctionnement 2024



BUDGET 2025

► DU CÔTÉ DES INVESTISSEMENTS

La municipalité bénéficie d'un excédent de fonctionnement et de subventions conséquentes, ce qui lui permet d'investir dans des travaux visant **la sobriété énergétique** des bâtiments communaux.

Le financement des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes ayant été préparé solidement en amont, d'importantes aides financières ont ainsi pu être allouées.

Cela permet aujourd'hui d'affecter une partie du prêt souscrit pour ces travaux à d'autres projets. Ainsi, le Foyer, l'école maternelle du Village et la crèche ont pu être rénovés afin de réduire leur consommation énergétique : huisseries, isolation, ventilation, installation de LED, augmentation du niveau de performance du chauffage...

La commune a également fait le choix de poursuivre **le déploiement de panneaux photovoltaïques** sur la toiture du Foyer et de la salle des fêtes. Ces installations vont permettre de produire de l'énergie renouvelable et de réduire ainsi la consommation extérieure en électricité, pour aller de plus en plus vers **une autonomie énergétique**. Des études sont en cours pour équiper de la même manière d'autres bâtiments tels que la cantine ou encore le centre social. Il est en effet important de réfléchir dès à présent pour préparer l'avenir et assurer un confort, été comme hiver, aux usagers.

L'objectif fixé par la législation est une baisse de la consommation énergétique de 40 % à l'horizon 2030. Saint-Denis-lès-Bourg l'aura atteint fin 2024.

► ET POUR L'AVENIR ?

Le gros dossier de cette fin de mandat (et de début du mandat suivant) concernera **la rénovation de l'école des Vavres**. Les premières études techniques et financières sont en cours. Les élus et les services travaillent actuellement à la recherche de financements, sachant que sur le plan des fonds nationaux, de gros budgets

Concernant **la gestion alternative des eaux pluviales**, des études techniques et financières, avec notamment des démarches aux fins d'obtention de subventions auprès de l'Agence de l'eau, sont en cours.

Parmi les autres gros chantiers prévus pour cette deuxième partie de mandat se trouve **l'aménagement de l'espace public du centre du village** afin de le redynamiser et de le sécuriser au regard de la circulation. Ces travaux concerneront la rue des écoles, le parvis de la mairie et son rond-point, ainsi que les abords de la salle des fêtes. Ces aménagements représentent un investissement important (1 million d'euros) et sont en préparation (technique et financière) depuis plusieurs années.

Les 54 km de voirie que compte la commune n'ont pas connu de travaux significatifs ces dernières années et leur état s'est dégradé. Ainsi, pour faire face à cette situation et éviter de prendre du retard dans ces investissements, il est prévu d'augmenter significativement pour les années à venir la part des dépenses allouées à **l'entretien et la réfection des voies de circulation**, à hauteur de 300 000 € par an.

La modernisation de la médiathèque, avec un nouvel agencement intérieur et la mise en place d'un nouveau mobilier et de matériel numérique, a fait partie des chantiers importants pour cette année (70 000 €), et s'inscrit dans le prolongement de la volonté municipale d'investir dans la culture.

peuvent être alloués pour la rénovation des écoles.

D'autre part, **la chaufferie bois** de la commune n'est pas encore à son rendement optimal. Il est prévu d'y raccorder le gymnase et le collège pour la fin de l'année, afin d'accroître l'autonomie énergétique des bâtiments communaux.

► CHIFFRES CLÉS

4 900 000 €

Recettes de fonctionnement

3 700 000 €

Dépenses de fonctionnement

2 500 000 €

Empruntés en 2023

• Avant l'augmentation des taux

• Des conditions favorables (0,8 %/an à taux fixe sur 25 ans)

• 2 M€ affectés au projet de la salle des fêtes et 0,5 M€ dédiés à la transition énergétique

ENVIRONNEMENT

AMIS DE LA VEYLE

► ENTRETIEN DE LA GRAVIÈRE

Tous les ans, les membres des Amis de la Veyle procèdent à l'entretien régulier des secteurs nord, sud et ouest des abords du plan d'eau de la Gravière. Ils interviennent au niveau des différentes zones de pêche, avec le concours de la CUMA* qui leur prête du gros matériel. Ainsi, les branches et les arbres tombés au sol sont déblayés. La taille des haies se fait jusqu'à mi-mars afin de ne pas perturber la nidification des oiseaux présents sur le site. Ils entretiennent également les abords de la Veyle et s'assurent régulièrement que tous les accès sont dégagés. Les pêcheurs, les randonneurs, mais également la faune vivant sur ce lieu peuvent ainsi profiter d'un espace agréable où le bien-être de chacun est préservé.



*CUMA : Coopérative d'utilisation de matériels agricoles

► LE CHEMIN DES PETITS CLAPIERS A ÉTÉ AMÉNAGÉ



Longtemps demandé par les riverains, le réaménagement complet de cette rue s'est fait attendre, compte tenu des délais occasionnés par la maîtrise du foncier et la réfection des réseaux. Afin de concilier sécurité de tous les déplacements, qualité environnementale et paysagère, ainsi que maîtrise du budget, la commune a fait le choix, en concertation avec les riverains, d'un aménagement sobre et efficace. Le chemin dispose désormais d'une chaussée au milieu, d'un cheminement en sable chaulé, de quelques places de stationnement, et d'une bande d'espaces verts. Si ce principe donne satisfaction tant du côté des riverains que des usagers de la route, il sera repris pour d'autres voies de la commune.

► ENTRETIEN DES ESPACES PAR LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques ont réalisé le busage de deux fossés, le premier situé au niveau de l'écluse sur le chemin des Flèches⁽¹⁾, et le second sur le chemin du champ du Comte. Cela a permis également d'aménager un cheminement pour les piétons.

D'autre part, les allées du Pré joli⁽²⁾ ont été remises en état par les agents communaux qui ont également installé de nouveaux mobiliers urbains (tels que des corbeilles à papiers...).



► LE CHEMINEMENT AU VALLON DE LA VIOLE A ÉTÉ RÉALISÉ

Les cheminements en haut du talus avaient été conçus il y a environ 10 ans. Mais jusqu'à présent, il n'existait pas de cheminement permettant de traverser depuis la rue Prévert jusqu'au kiosque et la boîte à livres. C'est désormais chose faite ! Les services techniques ont aménagé une traversée d'une trentaine de mètres à la fin du mois de février.



> À NOTER <

Point sur les travaux de la nouvelle salle des fêtes

Tous les travaux de maçonnerie et de gros œuvre pour l'extension sont terminés. La phase de déconstruction ayant eu lieu en 2023, elle a laissé place à la phase de construction qui a démarré en janvier dernier. Les aménagements extérieurs commenceront en septembre prochain.

> Suivez les travaux mois par mois sur le site internet de la commune.



> ZOOM SUR <

► MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

La commune s'engage à participer au marathon de la biodiversité organisé par l'Agglomération.

Afin de préserver les espaces dédiés à la biodiversité, mais également d'aménager des endroits ombragés pour les animaux, tout en protégeant les ressources en eau, la municipalité travaille en collaboration avec les agriculteurs locaux afin de :

- Tailler différemment les haies, l'objectif étant de les entretenir sans trop les couper
- Laisser pousser naturellement la broussaille
- Replanter de gros sujets aux endroits où ils sont manquants, notamment dans le cas d'arbres qui sont tombés en raison de la sécheresse

Ainsi, l'équipe municipale, les services techniques et les agriculteurs espèrent pouvoir commencer à planter prochainement sur les espaces d'ores et déjà identifiés.



CADRE DE VIE

PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE: RESPECTONS LES RÈGLES!



► BRUIT : ATTENTION AUX HORAIRES

Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des matériels bruyants ne sont autorisés que :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

► DÉJECTIONS CANINES ET DIVAGATION

Les chiens ont des besoins naturels et c'est aux maîtres de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines.

Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections.

Rappel

Les chiens doivent être tenus en laisse dans les lieux publics.

Il est interdit de laisser divaguer son chien (considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance de son maître).



► DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est totalement interdit quelle que soit la période de l'année.

Désormais, Grand Bourg Agglomération n'accepte plus l'herbe issue de la tonte des pelouses dans ses déchèteries. Cette herbe n'est pas un déchet, mais une ressource. Composée à 80 % d'eau, elle se dégrade rapidement et peut rendre de nombreux services pour contribuer à un cadre de vie plus vert. Les alternatives sont : le mulching, le paillage, le compostage...

► AMBROISIE

L'élimination des plants d'ambrosie doit se faire avant la pollinisation, pour éviter les émissions de pollen et l'impact sur les populations, et impérativement avant le début de la grenaison : arrachage, fauche, broyage, travail du sol... Protégé avec des lunettes et des gants, chacun peut agir pour empêcher son développement.

La destruction de l'ambrosie doit se faire avant le 15 août.



AMÉNAGEMENT TRAVAUX

PARVIS DE LA MAIRIE

Les travaux de réfection du parvis de la mairie ont commencé

Démarrés en avril, ces travaux devraient durer deux mois.

Plusieurs objectifs sont attendus :

- Réduction de la vitesse de circulation
- Aménagement destiné aux modes doux
- Création d'un véritable parvis extérieur devant la mairie
- Infiltration des eaux pluviales et récupération d'une partie d'entre elles pour l'arrosage des espaces verts

Ces travaux interviennent dans le cadre de l'aménagement complet du centre du village, et sont liés aux travaux menés à la salle des fêtes et de ses abords.



UNE QUESTION SUR VOTRE LOGEMENT ?



Des juristes vous informent gratuitement

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer gratuitement des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur le logement et l'habitat.

Ses conseils, délivrés par des juristes spécialisés en droit immobilier, vous permettront de connaître et comprendre les règles applicables en matière de location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété, ainsi que les aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique.

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre auprès d'un public varié (propriétaires occupants ou bailleurs, locataires, collectivités et acteurs du logement), près de 13 500 conseils.

Pour consulter l'ADIL, vous pouvez prendre contact avec leurs services au 04 74 21 82 77, leur adresser un mail à adil@adil01.fr, ou prendre rendez-vous auprès de son siège et de ses permanences de proximité.

Les services de l'ADIL sont ouverts sans interruption du lundi au jeudi de 9 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 17 h.



PLUS D'INFORMATIONS

ADIL de l'Ain
 34 rue du Général Delestraint,
 01 000 Bourg-en-Bresse
 Tél. : 04 74 21 82 77
 Mail : adil@adil01.fr
 Site internet : adil01.org

URBANISME & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

► SCOT

Anticiper l'avenir et adapter nos villes et villages

Grand Bourg Agglomération révisé son Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Depuis l'automne 2023, les élus travaillent ensemble sur le nouveau Schéma de cohérence territoriale. Ce document fixera les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'horizon de 20 ans, et proposera des formes d'occupation du territoire plus économes en espace et en énergie. Le SCOT s'inscrit dans les politiques nationales et régionales et doit être traduit dans les Plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Ainsi, il constitue la pierre angulaire des politiques territoriales, et sa révision est nécessaire pour préparer l'avenir des villes et des villages.

En tant qu'habitants, vous aurez votre mot à dire.

C'est le but de la concertation qui sera lancée en 2024.

Le SCOT répond en effet aux enjeux actuels qui impactent nos cadres de vie : les canicules à répétition, la sécheresse

qui perdure ou encore la crise énergétique. Ces tendances « globales » ont des effets très « locaux » sur lesquels il est possible d'agir.

Adapter les villes et villages aux changements en cours et à venir nécessite un ensemble d'actions sur l'agriculture, l'habitat, les déplacements, le développement économique, la biodiversité. Il s'agit d'aménager le territoire pour répondre aux besoins sociaux, économiques et aux contraintes environnementales. En suivant les obligations légales, cela implique de tendre vers une sobriété énergétique et foncière.

Le Schéma de cohérence territoriale assurera la cohérence de l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans ce domaine. Il contribuera au maintien d'un cadre de vie de qualité et dans la durée.

Plus d'informations sur : www.grandbourg.fr/71-scot.htm



CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN AVEC LES HABITANTS D'AUJOURD'HUI

Les obligations réglementaires qui nous sont imposées vont entraîner des changements importants dans la commune. Il est nécessaire que la population soit impliquée dans les réflexions menées sur ces évolutions.

L'application de ces règles va considérablement modifier la façon de vivre de chacun, c'est pourquoi nous souhaitons échanger avec les habitants, afin qu'ils soient, eux aussi, acteurs de ce changement et qu'ils se l'approprient.

L'un de nos principaux défis est de réussir à apporter une réponse aux besoins de la population en matière de logement, de déplacements et d'infrastructures, tout en préservant les espaces naturels.

Ce qui bouleverse désormais nos perspectives en termes

de constructions, au regard des 50 dernières années.

En effet, la question qui se pose aujourd'hui est : comment accueillir le même nombre d'habitants tout en consommant deux fois moins de foncier qu'avant ? Il s'agit là d'un objectif fort.

L'enjeu est donc de taille pour la commune dont la mission est de permettre à tous de vivre et cohabiter dans de bonnes conditions. Et l'arrivée de nouveaux habitants ne doit pas obérer le mode de vie de ceux qui vivent déjà ici.



URBANISME & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

► PLU

Le PLU, ou Plan local d'urbanisme, regroupe les documents qui encadrent le développement urbain de la commune, avec, entre autres, les projets d'aménagement du territoire, les règles de construction, ou encore les actions visant la préservation de l'environnement.

C'est un outil réglementaire d'aménagement du territoire à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes. Il définit les grandes orientations du projet global

d'aménagement dans le respect du développement durable pour les 15 ans à venir.

Révision du PLU de Saint-Denis-lès-Bourg

La révision du PLU de Saint-Denis-lès-Bourg, engagée en avril 2023, s'intègre dans un contexte plus large, celui de l'unité urbaine avec les communes voisines de Bourg-en-Bresse, Viriat et Péronnas, afin de s'inscrire dans une logique cohérente et partagée.

Elle répond à un cadre réglementaire traduit dans le Code de l'urbanisme, issu de principaux textes de loi promulgués entre 2000 et 2021.

De nouveaux enjeux ont émergé de ces évolutions législatives, mais également de la volonté d'harmonisation de l'unité urbaine. Ils se traduisent selon 6 grands axes :

- Transition écologique
- Maîtrise de la consommation foncière
- Paysage et patrimoine
- Activité économique
- Habitat
- Mobilités

► PADD

Aménagement et développement du territoire à travers le PADD

Après avoir établi un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) permet de définir une stratégie à l'horizon 2030.

Ce document, obligatoire et intégré dans le PLU, présente le projet communal en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Le PADD de Saint-Denis-lès-Bourg se décline en quatre axes majeurs

1. Renforcer son rôle de commune de l'Agglomération, au sein du bassin de vie
2. Favoriser la transition écologique
3. Adopter une approche urbaine qui vise à plus de sobriété foncière
4. Préserver la qualité de vie en tant que « village dans la ville »

Les objectifs de ces quatre axes visent des enjeux importants dans différents domaines afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population :

S'adapter au vieillissement de la population en fournissant des logements et des services appropriés

Encourager la mixité sociale et intergénérationnelle

Améliorer l'offre de logements en les rendant plus accessibles

Attirer les jeunes actifs au sein de la commune

Offrir différents types de logements adaptés à chaque étape de la vie

Renforcer les services de proximité, comme les commerces et les équipements

Développer les zones d'activités économiques pour créer des emplois et améliorer les transports locaux

VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

► DEUX NOUVEAUX TRANSFORMATEURS SERONT DÉCORÉS EN JUIN

Depuis 2021, deux à trois transformateurs électriques sont décorés chaque année en collaboration avec des artistes locaux et les riverains concernés. Cette année, le transformateur du quartier des Alouettes, ainsi que celui situé dans le secteur du Hameau de la Grange et des Flèches sont concernés.

La mise en peinture des deux transformateurs aura lieu

samedi 8 juin.

Les deux artistes qui se joignent à l'aventure en 2024 sont : Claire Laurent et Alain Locatelli.



► LES FESTIV'ÉTÉS DE SAINT-DENIS

Demandez le programme !



Mai

- 31 : Tournoi de pétanque de l'OSD, stade

Juin

- 1^{er} : Gala sportif de l'ACS, gymnase
- 8 : **Tournoi inter-quartier de l'OSD, stade***
- 14, 15 et 16 : Gala culturel de l'ACS, La Ferme
- 22 et 23 : Fédérales Boulistes par le Comité Bouliste départemental 01, Astroboules et stabilisé
- 28 : Kermesse de fin d'année du Sou des écoles, gymnase

Juillet

- **Du 6 au 12 : #Summer2024***
- 18, 19 et 20 : Enduro de carpe, Amis de la Veyle
- 19, 20 et 21 : Vogue du Comité des Fêtes, centre village
- 21 : Course cycliste par St Denis Cyclisme, centre village

Août

- 16, 17 et 18 : Enduro de carpe, Amis de la Veyle
- 21 : Ciné plein air, Pré Joli
- Fin du mois : Concours de pétanque de l'OSD, stade

Septembre

- 7 (Matinée) : **Forum des associations du Pôle Pyramide***
- 8 : **Color run par les Cramp'O Nez***
- 20, 21 et 22 : Enduro de Carpe, Amis de la Veyle
- 21 : Marche gourmande, Amicale des Donneurs de Sang à Saint-Rémy

Octobre

- 18, 19 et 20 : Enduro de carpe, Amis de la Veyle
- 26 : Concours de belote à la coinche, Club Amitié Rencontre à Buellas

* Événements Terre de Jeux 2024

► ÉVÈNEMENT DE CLÔTURE TERRE DE JEUX 2024

Le 7 septembre prochain se tiendra la fête de clôture de Terre de Jeux 2024, avec au programme un rallye et une soirée festive. Durant la journée, une course d'orientation sera organisée dans les rues de la commune, avec des épreuves et des énigmes. Des récompenses seront distribuées aux participants en fin de journée. Le soir, des spectacles en extérieur animeront le centre du village. C'est donc une journée riche et festive qui vous attend.



Venez nombreux pour participer, jouer, encourager et applaudir les équipes et les artistes présents lors de cette manifestation ! Ouvert à tous et accessible à tout âge, ce dernier événement porté par la commune, avec le soutien et la collaboration des associations locales, sera placé sous le signe de la convivialité.

Entrée libre – buvette et snack sur place.
Toutes les infos sur www.stdenislesbourg.fr, Facebook, CityAll et à l'affichage.

VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

► CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LES AMBIANCES INTÉRIEURES DE LA SALLE DES FÊTES

Dans le cadre de la concertation engagée par l'équipe municipale, aux fins de toujours travailler en collaboration avec les associations et les habitants, une réunion a eu lieu récemment afin de définir les ambiances intérieures de la salle des fêtes. En effet, les associations sont les premières

utilisatrices de cet équipement, et il est important qu'elles soient associées à son aménagement. Ces dernières ont d'ailleurs répondu en nombre à l'invitation, ce qui a permis de définir les matériaux et les couleurs qui seront utilisés.

RETOUR EN IMAGES



1



3



2



4

1

Salon des vins

Par les Amis de la Veyle et l'Association œnologique dyonisienne

3

Open Bresse

Tournoi international de Saint-Denis Dojo

2

Festival de la bière

Par le Comité des fêtes, avec, en point d'orgue, le concert rock

4

Carnaval

De Pôle Pyramide et Terre en Couleurs, avec le Sou des écoles



5

5

Marché européen

Du Comité de Jumelage de Schutterwald, et ses spécialités culinaires

MÉDIATHÈQUE



► LA MÉDIATHÈQUE A FAIT PEAU NEUVE

Depuis le 14 mai, la médiathèque accueille ses usagers dans un nouvel espace complètement réaménagé et modernisé. Ce projet est l'aboutissement d'un long travail de réflexion, mené en concertation entre les élus de la commission culturelle, les services, mais également les bénévoles et les usagers. La Direction de la lecture publique (service du département de l'Ain) a conseillé la municipalité et a participé au financement du projet.

Le réaménagement s'inscrit dans le cadre du projet culturel de la commune et dans ses grands principes que sont : la culture par et pour tous, la culture comme vecteur de solidarité, de vivre ensemble et de proximité. Il a été pensé en ce sens, pour chaque lecteur, en redéfinissant les espaces, en créant de petits salons, des espaces de travail, de détente et de calme, mais également en renforçant son offre numérique.

Une nouvelle charte graphique et un nouveau logo ont également vu le jour.

Par ce réaménagement, la médiathèque renforce son rôle

d'équipement culturel de proximité, de rencontres et de cohésion où la culture est accessible à toutes et tous.

Nous avons hâte de vous y accueillir !



AGENDA DES ANIMATIONS

► Gratuites, à la médiathèque

• **Samedi 25 mai – 10 h**

Contes, avec Delphine Debiesse, pour la fête des Mamans.

• **Samedi 16 juin**

Café lecture « Tu t'es vu quand t'as lu ? » : venez discuter de vos coups de coeur.

• **Du 19 juin au 20 juillet**

Partir en livres ! Des animations en plein air pour toutes et tous.

Les dates exactes seront annoncées sur le site de la médiathèque, ainsi que sur les réseaux sociaux.



CULTURE PAR ET POUR TOUS

L'inscription à la médiathèque est **gratuite** pour tous (habitants et extérieurs, adultes et enfants).

► PORTAIL EN LIGNE ◀

La mise en place d'un portail dédié à la médiathèque permet de consulter le catalogue en ligne, de réserver des documents et d'être informé des animations grâce à l'envoi d'une newsletter.

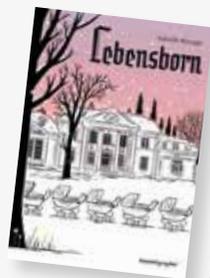
► **En un clic sur :**
mediatheque.stdenislesbourg.fr

► Renseignements et inscriptions

- **Médiathèque L'Odysée** : 04 74 24 45 43
- **Mail** : mediatheque@stdenislesbourg.fr
- **Site** : www.stdenislesbourg.fr
- **Page Facebook Mairie**
- **CityAll**



COUPS DE CŒUR DE GUÉNOLA & FABIENNE



BD

LEBENSBOERN,
d'Isabelle Maroger

L'histoire vraie de la mère de l'auteure nous plonge dans les pans sombres de la Seconde Guerre mondiale avec les Lebensborn (fontaines de vie), en Norvège, des maternités créées par les nazis pour faire naître des bébés de race aryenne. « L'auteur nous tient en haleine. Un beau coup de coeur. »



DVD

DANISH GIRL, de Tom Hooper

On découvre la vie d'Einar Wegener, qui deviendra Lili Elbe, premier transgenre de l'histoire.
« Quelle belle histoire, quel bel amour entre une femme et son mari ! Et une des plus belles interprétations d'Eddie Redmayne. »

RETOUR EN IMAGES



1

19 mars : anniversaire du cessez-le-feu en Algérie
Avec les CME & CMJ

2

Après-midi festif des Aînés
Organisé par le CCAS –
Tours de magie

3

Graines de l'Ain
Récompense des CME &
CMJ pour leur action
« Une naissance, un arbre »

4

Conscrits : classes en 4 et
interclasses en 9
Photo de classe



5

Commémoration du 8 mai 1945

